

## La stratégie de réduction du risque inondation

### Les mesures non structurelles

Avant même d'agir physiquement sur l'aléa, il est en effet impératif de travailler à l'anticipation de l'événement, à la sécurité des personnes lors de l'inondation, à la réduction des vulnérabilités (habitat, activités, réseaux, équipements) et à la mobilisation des personnes concernées.

### Objectif : préparer le territoire à l'inondation

1

Le premier objectif est d'anticiper l'inondation pour toute l'agglomération.

#### Avant, pendant et après

Préparer le territoire à l'inondation consiste donc à élaborer une gestion de la crise avant, pendant et après l'épisode de crue, afin de limiter au maximum ses impacts. Cette gestion détermine la mise en place des moyens de réduction des effets de l'inondation et une anticipation planifiée, validée et maîtrisée des secours. La sécurité des personnes reste évidemment la priorité.

EGRIAN propose donc des mesures dites non structurelles qui touchent :

- l'information de la population,
- la préparation à la gestion de crise,
- la réduction de la vulnérabilité des biens et des équipements.

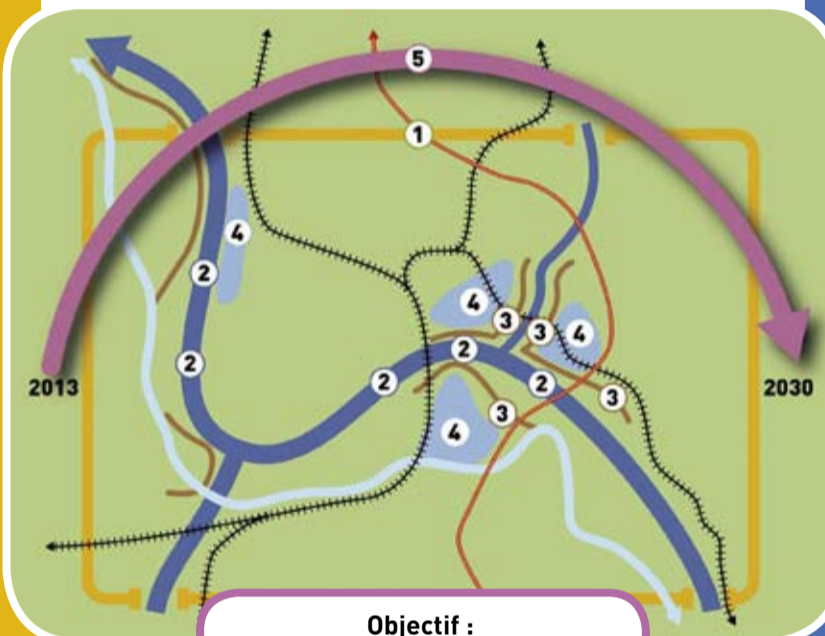
La limitation des enjeux en zone inondable (réglementaire) et des délocalisations ou des renouvellements urbains sont à mettre en place. Ces interventions permettent de réduire de beaucoup les vulnérabilités.

Les mesures non structurelles peuvent concerner les territoires non inondables du fait de l'impact indirect de la crue sur le fonctionnement de l'agglomération (réseaux, infrastructures, équipements, emplois...).

Sur l'agglomération, l'objectif 1 est déjà bien engagé.

### Les mesures structurelles et non structurelles

*La stratégie porte sur la déclinaison cohérente et complémentaire de deux familles d'interventions : les mesures structurelles et non structurelles. Elle se compose de cinq objectifs qui doivent être mis en œuvre simultanément.*



### Objectif : pérenniser les propositions d'EGRIAN

5

Le cinquième objectif est de mettre en œuvre, même sur le long terme, les propositions d'EGRIAN et d'organiser leur réalisation.

#### La mise en place d'un Comité de Suivi

La proposition de mettre en place un Comité de Suivi a été retenue. Il devra :

- assurer le suivi de la stratégie,
- être référent pour tous les interlocuteurs,
- adapter les actions au contexte réglementaire et financier,
- inscrire EGRIAN dans le Schéma de Cohérence Territoriale et les Plans Locaux d'Urbanisme, à chaque révision ou modification,
- déterminer les indicateurs d'évaluation pertinents (réalisations et résultats) et les renseigner au fur et à mesure,
- proposer un plan de communication, et suivre sa mise en œuvre,
- suivre la mise en œuvre des mesures non structurelles,
- prendre en compte le retour d'expérience de toute nouvelle inondation significative.

#### EGRIAN doit continuer à communiquer

La communication d'EGRIAN a principalement été dirigée vers les élus et les participants aux Groupes d'Aide à la Décision (GRAD). La communication d'accompagnement de la mise en œuvre d'EGRIAN doit dépasser la stratégie antérieure d'aide à la prise de décision. À partir d'un plan de communication, validé par le Comité de Suivi, elle doit s'adresser directement aux personnes concernées par la réalisation des mesures structurelles et non structurelles.

### Les mesures structurelles

Réduire l'aléa (extension des flots, hauteur, vitesse, durée) augmente la sécurité et limite les dommages. Ce sont des interventions physiques avec des actions en matière d'écoulement, de protection, de solidité des ouvrages et de gestion des eaux.

### Objectif : mieux faire couler la Loire dans son lit

2

Le second objectif est de supprimer les obstacles aux écoulements.

Mieux faire transiter les débits des crues dans le lit endigué permet de limiter les hauteurs d'eau et réduit la pression sur les levées. Deux interventions sont à la disposition des services de l'État : l'entretien et la restauration du lit.

Ces travaux doivent être adaptés aux écoulements de la rivière (déplacements et dépôts des alluvions). L'objectif recherché est de faire faire le travail d'enlèvement des sables par les crues, même si elles sont relativement faibles.



Entretien dans le lit à Nevers

#### Intervenir sur quatre zones prioritaires

Les services de l'État, en cohérence avec les résultats d'EGRIAN, ont déjà engagé ou prévu des travaux d'entretien pour l'île Saint-Charles, l'île aux Sernes, les grèves situées devant le camping de Nevers et les francs-bords situés en rive gauche entre les ponts routier et ferroviaire, au droit de la plage de Nevers.



Suppression de l'île en aval de la chevette de Fourchambault en 2008

### Objectif : sécuriser les endiguements des vals

3

Le troisième objectif est de réduire le risque de brèche.

EGRIAN propose le renforcement des levées : l'élargissement, la stabilité, l'étanchéité, la protection à l'érosion, la suppression des arbres, ... La carte ci-contre indique l'état des levées et le risque de brèche.



Cependant, un ouvrage même renforcé conserve un risque de brèche aléatoire. Il est possible de contrôler l'accident avec un ouvrage spécifique : le déversoir de sécurité. Large ouvrage décaissé dans la digue, il est renforcé sur toute son emprise et permet à la crue de déborder à partir d'un niveau et d'une localisation pré-établis.

#### Renforcer les levées en rive droite

Le renforcement des levées, en rive droite, a été mis en œuvre pour la levée de Saint-Éloi.

Les levées du canal de la Nièvre nécessitent un diagnostic détaillé qui précisera la nécessité ou non de les renforcer.

#### Deux déversoirs en rive droite

Les déversoirs sont implantés en amont des vals de façon à soulager au mieux les levées. Ils doivent aussi se localiser devant des sites n'offrant que peu d'enjeux.

#### Renforcer les levées en rive gauche

L'état des ouvrages est classé avec un risque fort de brèche. Il faut intervenir en priorité.

#### Le déversoir dans la levée de Sermoise

Le franchissement du canal de la Jonction par les eaux en provenance du déversoir de Sermoise comporte une fosse de dissipation puis un déversoir du canal dans le val. Des portes doivent limiter l'étalement des eaux dans le port de plaisance de Nevers.

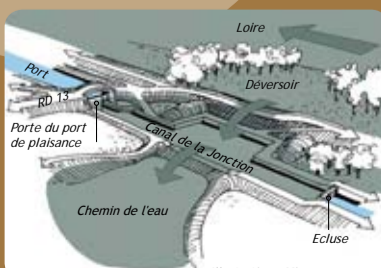


Schéma de principe du déversoir de Sermoise pour un franchissement du canal de la Jonction par le dessus

### Objectif : limiter les inondations sur l'agglomération

4

Le quatrième objectif vise à limiter les inondations résiduelles ou consécutives au fonctionnement des déversoirs.

#### Fermeture du remblai ferroviaire

Les fermetures des passages dans le remblai ferroviaire sont des ouvrages spécifiques capables de contenir les eaux jusqu'à une crue de T = 100 ans ou 170 ans.

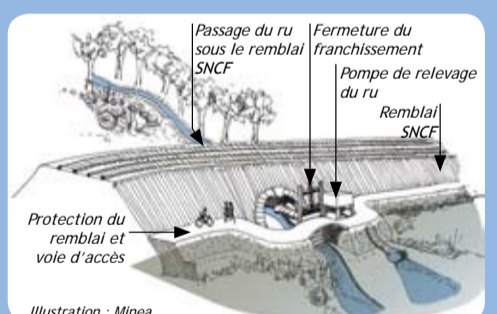


Illustration : Minea

#### Contenir les eaux sur Fourchambault

Pour réduire l'impact des crues sur les enjeux implantés au pied des coteaux, en aval du Bec d'Allier, des solutions de protections amovibles sont possibles. Les hauteurs de ces protections vont de 0,50 m à moins de 1,50 m.

#### Le chemin de l'eau dans le val de Sermoise

Le « chemin de l'eau » prend en charge la surverse du déversoir de Sermoise. C'est un vallon paysager, creusé de 1,5 m et protégé par des talutages (1,5 m à 2 m). Il déborderait pour les crues supérieures à T = 100 ans ou 170 ans. L'objectif de limitation des inondations des enjeux par la surverse du déversoir de Sermoise conduit à guider les eaux dans le val depuis le canal jusqu'en aval du remblai ferroviaire.



Le chemin de l'eau nécessite l'implantation d'ouvrages conséquents pour permettre les franchissements de la RD 907 et du remblai ferroviaire alors que le déversoir doit intégrer le franchissement du canal de la Jonction. Décaisser la route départementale et implanter une ou deux passerelles piétonnes dont l'une pourrait supporter des véhicules de secours serait une solution envisageable. Une variante consiste à surélever la totalité de la voie avec un ouvrage plus important.

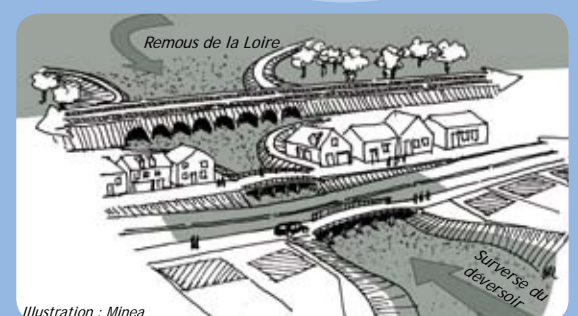


Illustration : Minea